

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS-DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS		ARRIVÉES A						CAHORS			MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée).
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 50^m matin.

Cahors, le 9 Juillet.

LE BANQUET DE PRAYSSAC

Vous, messieurs, qui êtes riches et puissants d'influence, vous pouvez vous payer les frais d'un journal pour vous tenir en relations constantes avec tous vos amis ; vous pouvez vous créer une clientèle d'électeurs.

Mais, nous, qui sommes pauvres, qui n'avons d'autre force, d'autre puissance que celle de nos opinions, nous avons besoin, pour affronter la lutte électorale, de nous unir, de nous entendre, de nous syndiquer, de former des comités.

(Citoyen du Réformateur-Républicain).

Prenant ces « paroles d'élections » pour paroles d'évangile, nous nous sentions à l'âme cette pitié profonde qu'inspirent les grandes infortunes, lorsque la *Dépêche* nous apporte la nouvelle suivante :

Un grand banquet démocratique aura lieu à Prayssac, le 30 août prochain. L'honorable sénateur du Lot, M. Béral, a bien voulu accepter la présidence de cette fête républicaine ; MM. de Verninac, sénateur, Rozières, député, et MM. les candidats à la députation, qui seront prochainement désignés par le comité républicain départemental, y assisteront.

Faire entendre solennellement la vérité aux électeurs des campagnes, que la réaction traque et trompe effrontément, tel est le but de cette réunion.

En raison du grand nombre d'adhésions déjà reçues, le comité d'organisation a résolu de ne recevoir les inscriptions que jusqu'au 31 juillet.

Prix des places, 5 fr.

Pour recevoir franco une carte d'entrée, adresser demande par lettre affranchie, avec mandat-poste de 5 fr. 15, à M. Louis Taulé, receveur-buraliste à Prayssac.

Décidément nous rentrons notre pleur et notre obole.

Comment, Messieurs les vrais démocrates, vous êtes « si pauvres » que ça et vous allez banqueter à Prayssac et ailleurs, à cent sous par tête, en compagnie de toutes les sommités départementales et politiques ?

Eh bien non, vous ne nous ferez jamais comprendre à nous, faux démocrates, comme vous nous appelez, que tous ces festins là soient d'un bon exemple républicain. On peut faire entendre, ce nous semble, la saine parole démocratique sans tout ce bruit de vaisselle et surtout sans exiger cette pièce de cent sous qui, demain, aurait nourri toute la famille...

Toujours de ces contre sens regrettables chez ceux qui ont la prétention de diriger tous seuls l'arche sainte de la République dans le Lot.

Vous avez beau vous tourner et vous retourner, vous ne ferez pas, Messieurs les pharisiens, que l'on ne voie toujours le pan de l'habit noir au travers de votre carmagnole d'occasion.

Cent sous pour avoir le bonheur ineffable d'offrir le pain et le sel à MM. Béral et Verninac sénateurs ! Mais c'est très aristocratique cela, prenez-y garde...

Et les pauvres diables tout aussi démocrates que vous et moi, mais qui n'auront pu verser cette malheureuse pièce de cent sous, qu'en ferez-vous, s'il vous plaît ?

C'est de ceux-là pourtant que la devise républicaine nous fait un devoir de nous occuper avant tout.

L'égalité ! la fraternité ! mais comment les comprenez-vous donc, vous qui osez vous asseoir à une table de festin, tandis que le menu peuple vous regarde, ironique, méprisant, admirant ce républicanisme qui se gorge, tandis que cet autre crève de faim !...

Nous sommes vraiment surpris que les

intelligents organisateurs de ce système de propagande ne voient pas tout le mal qu'ils font à leur parti.

Il n'est rien, en effet, de plus aristocratique et de plus illogique que cette conduite. C'est le privilège de la pièce de cent sous que vous faites sanctionner par vos sommités politiques, alors que vous criez partout : A bas les privilèges !

Savez-vous ce que font les vrais démocrates, Messieurs les ripailleurs républicains ! Ils se réunissent à Prayssac ou ailleurs sous le premier orme venu, tout simplement, sans apprêts et sans bruit ; ceux qui ont des pièces de cent sous de reste, les distribuent, au lieu de les manger, aux frères qui n'en ont pas, et alors, seulement alors, ils ont le droit de parler de fraternité et d'égalité républicaines.

Voilà ce que pense le *Journal du Lot*, cet organe de la « réaction », ainsi que le qualifiaient hier encore MM. Béral et Verninac au banquet de la *Société d'appui mutuel du Lot* ; car décidément ces messieurs banquetent toujours.

Un républicain conservateur.

L'UNION !

Nous lisons dans le *Réformateur* sous la signature du professeur-agrégé M. Jules Combarieu :

... Peut-on, aujourd'hui, demander et souhaiter l'union entre les amis de M. Béral et de M. Calmon ? Ce serait poursuivre une chimère. Les républicains qui ont quelque dignité ne le peuvent plus ; et cela, par la faute de M. Calmon.

Il y a quelques mois, on pouvait voir dans M. Calmon un républicain imprudemment frappé d'os-

Ville, devant tout Paris pour parler... Je veux seulement lui cracher toute mon horreur à la face. Voyons, sans tarder, où est-il ?...

La parole, pour répondre, s'arrêta un instant dans le gosier de Vidocq. Pourtant il fit un effort et reparti :

— Il est ici.

Lebrun ouvrit des yeux tout grands, comme on fait dans le paroxysme de la surprise et de l'effroi :

— Ici ?

Le policier fit un signe affirmatif.

— Ici ? répéta l'autre avec effarement. Où cela ? Dans cette voiture ?

Vidocq renouvela le signe. Jacques Lebrun restait bouche bée. Le travail intérieur auquel il se livrait pour comprendre était visible en quelque sorte. On pouvait suivre sur ses traits les progrès de la fièvre qui lui grimpa au cerveau et qui allait se changer en transport.

— Compère, balbutia-t-il au bout d'un moment, est-ce que je deviens fou à présent ?...

Nous ne sommes que nous deux ici, — et puisque vous avez arrêté l'assas...
La dernière syllabe du mot se figea sur sa langue. Puis, un cri effrayant jaillit de ses lèvres tremblantes :

— Moi !... Moi !... C'est moi qu'on accuse !

Puis encore, sa tête tomba dans ses deux mains ; un sanglot déchirant souleva sa poitrine, et des larmes coulèrent entre ses longs doigts maigres.

Le chef de la brigade de sûreté consulta sa montre :

— Mon cher ami, dit-il avec émotion, en d'autres circonstances je vous laisserais pleurer jusqu'à extinction. Petite pluie abat grand vent. Mais il est cinq heures passées, et il faut qu'avant six heures vous ayez brûlé la politesse aux juges qui vous incriminent.

tracisme. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Comment ! voilà un républicain qu'on présente comme orléaniste, non-seulement dans les journaux de Cahors mais dans ceux de Toulouse, et il ne proteste pas ? Il garde un silence complet, alors que sa loyauté est en cause ? Au dernier moment, il fonde un journal où il ne parle jamais lui-même, et dont il pourra désavouer un jour le rédacteur anonyme ? — Nous avons le droit de lui dire : nous ne pouvons pas admettre des convictions républicaines qui ne s'affirment que par le silence et le dédain ; en évitant toutes les occasions d'exposer vous-même vos opinions et de vous prononcer nettement toutes les fois qu'il le faudrait, vous donnez raison à ceux qui vous accusent d'orléanisme !

Donc, à l'heure actuelle, pas d'unanimité avec M. Calmon ! Que reste-t-il à faire ? à lui laisser le moins d'armes possible. Parmi les électeurs auxquels il s'adressera, il y a une partie républicaine à laquelle on ne doit fournir aucun prétexte de faire défection.

Or, que fait-on ? Je puis le dire, maintenant que le mal est fait. On frappe d'exclusion, et on invite à user d'un droit de représailles, un groupe timoré, hésitant et sans caractère peut-être, mais qu'il aurait fallu mettre dans notre jeu. Je vois une maladresse de ce genre dans la liste des vingt-quatre délégués, qui, quelques heures avant le vote de dimanche dernier, avait été rédigée, imprimée, distribuée par trois ou quatre personnes.

On a nui aux intérêts qu'on croyait servir.

... A l'Hôtel de Ville, j'ai demandé qu'on donnât aux délégués de la commune un mandat nettement républicain mais sans caractère hostile à l'unité des partis. J'ai prononcé exactement les paroles suivantes : « Envoyons au Comité des mandataires résolus à ne choisir que des candidats franchement républicains. Mais qu'il soit bien établi, que si plus tard l'union devient possible, soit à cause d'un changement dans l'attitude des candidats, soit parce que le suffrage universel se sera prononcé, nos délégués, au lieu de combattre l'union, seront heureux de l'accueillir.

Que résulte-t-il des lignes qui précèdent et qui sont un chef-d'œuvre d'ambiguïté :

1^o Que M. Calmon a été « imprudem-

— Oh ! ces juges ! gémit Lebrun, le ciel les a donc frappés d'aveuglement ! Comment, quand, pendant des années, j'ai fait, sans broncher, mon devoir au régiment et dans le civil ; quand j'ai acquis tout ce que donnent le travail et la probité ; quand je possède tout ce que rêve un brave homme pour être heureux : une conscience sans reproches, l'estime de tout un chacun, une position modeste, mais conforme à mes goûts et à mon caractère, et l'espoir d'une vieillesse tranquille et honorée près d'une fille à qui je dois léguer le droit de marcher dans le monde la tête haute sous un nom sans tache, — comment ! j'aurais été commettre une action vile et infâme, qui, non seulement, n'ajoutait rien à mon bien-être, mais qui suffisait pour faire crouler, en un instant, tout l'édifice de mon passé et pour m'écraser sous ses ruines ! J'aurais égaré lâchement, atrocement, à coups de couteau, une créature à laquelle je suis redevable de tout, moi qui n'ai jamais levé la main sur une femme ni sur un enfant ! J'aurais ouvert un coffre-fort, afin d'emplir mes poches d'argent et de bijoux, lorsque j'ai vécu, autrefois, d'une croûte de pain et d'une goutte de fl-en-quatre, dans ces châteaux d'Allemagne, dans ces palais d'Espagne où, vainqueurs, nous n'avions qu'à allonger les doigts pour ramasser une fortune ! Voilà qui est absurde, stupide et insensé ! Vos juges n'ont pas le sens commun. D'ailleurs, pour accuser quelqu'un, il faut des preuves...
— Il y a des preuves.
— Il faut des témoins...
— Il y aura des témoins

Et d'une façon aussi lucide que rapide, le chef de la brigade de sûreté exposa à l'ancien dragon quel ensemble d'apparences, quel groupe d'indices, quel enchaînement de circonstances avaient concouru à former l'opinion des magistrats, et qu'elle part il avait prise, lui, Vidocq, dans ce résultat, par les constatations auxquelles il

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

24

LA BELLE LIMONADIÈRE

PREMIÈRE PARTIE

LE MEURTRE DE LA RUE DES MAÇONS

X

SUR LA ROUTE DE L'ÉCHAFAUD

— Ainsi, murmura-t-il, c'est vous qui êtes Vidocq : le fameux Vidocq dont on parle tant !... Celui qui, après avoir été loup-cervier, s'est fait — censément — chien de garde ?...

Le chef de la brigade de sûreté baissa le front. L'autre lui saisit le poignet...

— Camarade, fit-il gravement, c'est un bonheur, un grand bonheur que je vous aie sauvé la vie. Service pour service. Vous allez m'aider, n'est-ce pas ?

— Et de tout mon cœur, sacrebleu ! Je suis à vous du haut en bas. C'est pour que nous soyons à même de combiner notre petit plan que j'ai enjoint au cocher de prendre par le plus long.

L'intendant l'interrompit :
— Savez-vous qu'aussi bien quelque chose me criait, en dedans, de vous suivre, — là-bas, — quand vous m'avez touché à l'épaule ?

Le sang lui montait au visage. Une ardeur sauvage illuminait ses yeux. La voix sortait de sa gorge, brève, sèche et sifflante...

— Alors, s'écria-t-il, nous allons commencer la chasse...
— La chasse ?...
— Vous êtes un terrible limier. C'est votre état. Tout le monde l'assure... Moi, je ne manque pas non plus de nez, de jarret et de crocs... Et puis, le bon Dieu, est avec nous... Tonnerre ! ce serait à désespérer de sa justice sur la terre si nous ne réussissions pas à rabattre le scélérat sous le couperet du bourreau !...

Vidocq demanda machinalement :
— Quel scélérat !
— Eh ! l'homme de cette nuit ! Le bandit qui tue pour voler ! L'assassin de ma bienfaitrice !...

Le policier regarda le malheureux avec compassion :
— Hélas ! mon pauvre Jacques Lebrun, fit-il, ces messieurs du parquet prétendent qu'il n'est plus besoin de chercher...
L'ex-brigadier bondit :
— Le misérable est découvert ?...
— On le pensait, du moins, et j'ai été chargé de le mettre en lieu sûr...
L'intendant se frotta les mains...
— A merveille. Je saisis. Nous sommes partis pour l'arrêter.
— L'arrêter... ? Non pas... C'est chose faite.

Jacques Lebrun eut un rire muet et sombre.

— Bravo, mon vieux François ! On a raison de dire que vous êtes sanspareil. Ah ça ! vous allez me le montrer, hein ?

— Vous le montrer ?...
— Parbleu ! que je l'étrangle !...
Le policier fit un mouvement. L'ancien dragon se ravisa :

— Eh bien, non ! déclara-t-il. On ne l'étranglera pas. Il faut laisser M. Sanson faire sa besogne en plein midi, sur la place de l'Hôtel-de-

ment » frappé d'ostracisme par MM. Béral et de Verninac ;

2° Que tous les républicains libéraux « ce groupe timoré, hésitant et sans caractère » — comme les qualifie M. J. C., ce qui est très flatteur — sont aujourd'hui systématiquement exclus des Comités communaux, cantonaux et départemental.

Or, c'est devant ces délégations que vous reconnaissez vous-même recrutées avec une partialité coupable; c'est devant ces délégations choisies dans la haine du Calmonisme, que vous voulez que M. Calmon vienne « affirmer ses opinions? »

Mais c'est de la dirision!

Et cette « union » que vous sembliez vouloir hier, dont vous ne voulez plus aujourd'hui, mais que demain vous accepteriez peut-être, qu'est-ce que cela veut dire, sinon que vous cherchez à égarer les esprits pour les mettre « dans votre jeu » ainsi que vous le déclarez sans fard.

Il n'y a qu'un mot de sincère dans l'article du *Réformateur*, c'est la « défection » qu'il constate avec douleur autour de ses patrons MM. Béral et de Verninac, défection bien méritée par leur système d'absorption, de despotisme, d'autocratie et qui ira s'accroissant tous les jours, nous en avons l'assurance, car on ne se moque pas en vain de la dignité des électeurs.

Vous en êtes effrayés de cette « défection », MM. les exclusifs, et vous voudriez « lui fermer la route? » Trop tard; et ne vous en prenez qu'à vous-mêmes, car vous seuls avez désormais creusé un fossé infranchissable entre la République libérale, conservatrice et respectueuse de tous les droits, de toutes les libertés, et votre République à vous: haineuse, égoïste, fermée à toutes les aspirations généreuses.

Oui certes, M. Calmon exposera publiquement ses principes lorsque l'heure sera venue. Il n'a pas besoin que vous lui rappelez ses devoirs.

Mais ce ne sera pas en présence de ce fameux comité départemental où vous vous promettez de prendre la parole, même sans pouvoir régulier puisque, à notre grand étonnement et à notre sincère regret, vos coréligionnaires n'ont pas cru devoir vous mettre au nombre des délégués.

Ce sera, croyez-le bien, sur un terrain autrement vaste, autrement libre, autrement démocratique, que le vôtre:

Vous voulez réduire le Suffrage universel

à 295 privilégiés.

C'est aux 86,000 Electeurs du Lot que M. Calmon fera appel. Voilà les seuls et véritables juges de tout candidat républicain.

Un républicain conservateur.

REVUE DE LA PRESSE DEPARTEMENTALE

La République libérale répond au Réveil:

Ah! vraiment, cher confrère, vous croyez que la liste qui sortira des délibérations du comité départemental ne sera pas une liste imposée! Avez-vous donc oublié ce qui se passa au banquet de St-Germain, et ignorez-vous ce qui se décida naguère au conciliabule de la Chartreuse? Et auriez-vous la naïveté de croire que les électeurs des communes se sont réellement réunis et ont réellement discuté le choix de leurs délégués? Vous savez bien que la besogne était toute faite, comme est déjà faite celle du futur comité départemental.

Vous savez bien que la plus grande partie des comités cantonaux ne seront composés, — pour nous servir d'une expression qui dit bien notre pensée, — que d'individualités sans mandat, dépourvues de toute investiture sérieuse.

Mais n'avez-vous pas vous-même, si l'on nous souvient bien, protesté contre l'organisation électorale de MM. Béral et Verninac? Nous ne supposons pas, en effet, que ce soit pour les avoir couverts de fleurs que ces Messieurs vous adressèrent cette verte réplique où, vous refusant toute espèce de compétence en fait de politique départementale, ils déclaraient formellement qu'ils n'avaient rien à changer aux 14 articles qu'ils avaient décrétés.

Parcourez le département du Lot et comptez le nombre des communes où les électeurs ont donné une délégation réelle à quelques-uns d'entr'eux. Nous avons eu une réunion à Cahors, c'est vrai; il eût été assez difficile en effet, dans un centre républicain comme le nôtre, d'éluder cette partie du programme. Mais, en vérité, si nous jugions de nos forces républicaines par le nombre des électeurs que nous avons vu à cette réunion, nous ne serions pas éloignés de croire que c'en est fait de la République dans le Lot.

Heureusement il y a d'autres républicains que ceux qui suivent aveuglément la loi de nos grands électeurs. Il y a cette masse de républicains dont les intérêts réclament la protection efficace que leur offre notre parti, et qui ne veulent plus se laisser leurrer par d'irréalisables promesses.

* * *

Le « citoyen » du *Réformateur-Républicain* aime décidément la plaisanterie.

Vous avez, sans doute, remarqué plusieurs fois dans des réunions un peu tumultueuses, certaines personnes qui, pour imposer le silence, ne font que redoubler le tapage, qui crient: à l'ordre! et ne font que prolonger le désordre.

C'est exactement le même effet que paraît me produire, dans la présente campagne électorale, la polémique de monsieur le *Journal du Lot* et de sa conjointe madame la *République libérale*.

Ce couple, modèle des époux, s'écrie sans cesse: à l'ordre! à la conciliation! et en même temps il accable de récriminations et d'invectives... précisément ceux auxquels il s'adresse.

Très finot, l'aimable « citoyen » du 22, boulevard Gambetta; mais il montre trop

clairement que nos justes critiques du système autocrato-radical Béral-Verninac, gênent quelque peu ses combinaisons. Il préférerait nous voir taire; cela se comprend.

C'est pourquoi nous continuerons à crier ferme, car il s'agit de sauver le suffrage universel de la rude entorse que les sénateurs susnommés voudraient lui faire subir.

REPORTER.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 juillet.

L'ordre du jour appelle la discussion du traité de Tien-Tsin.

Le général Camponen rend compte des événements de Hué; il donne lecture de trois dépêches du général de Courcy. Le général Camponen: « Nous avons au Tonkin 35,000 hommes dont 30,000 disponibles; le Parlement peut donc être rassuré sur la situation. Il peut être d'ailleurs certain que le Gouvernement le tiendra au courant des événements. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

Mgr Freppel demande l'ajournement de la discussion du traité en présence des événements de Hué.

M. de Freycinet repousse l'ajournement.

M. Lockroy remercie le gouvernement actuel d'avoir, par des négociations habiles, terminé la triste aventure du Tonkin. Il demande cependant des éclaircissements sur les engagements renfermés dans le traité.

M. Perrin blâme M. Ferry de n'avoir pas accepté les propositions de la Chine après Bac-Lé.

M. Clémenceau trouve que les clauses du traité sont peu brillantes en comparaison des promesses et des déclarations faites par le précédent ministre. Il déclare que la question n'est pas suffisamment éclairée, puisque la Chambre a été constamment trompée. Il demande au Gouvernement de préparer tous les documents, afin que la nouvelle Chambre puisse résoudre définitivement la question du Tonkin.

M. de Freycinet déclare que le traité fait cesser toute équivoque. La question de la suzeraineté de la Chine sur l'Annam n'existe plus. Le tribunal de l'Annam est supprimé.

M. Clémenceau déclare qu'il n'a jamais soutenu que le traité fût honteux, mais qu'il était moins avantageux que celui que nous avions refusé et que la responsabilité en retombait sur les anciens ministres. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Rouvier proteste.

Crus: A la tribune.

La discussion générale est close.

Après quelques observations de MM. Delattre et Delafosse, l'article du projet est adopté.

La séance est levée.

Séance du 8 juillet.

La Chambre reprend la discussion du budget.

La Chambre discute le budget des chemins de fer de l'Etat.

M. de Kergolay critique l'administration.

M. Ferry combat l'amendement de M. Soubeyran.

M. de Soubeyran insiste pour la cession des chemins de fer à l'Etat.

M. Germain n'admettrait le réseau de l'Etat qu'étendu à toute la France. Il dit qu'on veut suppri-

s'entend... Tertio, Charlot est sûr de se brosser le ventre, s'il compte sur la votre pour compléter son jeu de boules de Clamart...

Ayant fait cette agréable plaisanterie, le chef de la brigade de sûreté sortit de sa poche un carnet sur lequel il se mit à griffonner quelques lignes. En écrivant, il poursuivait:

— A présent, écoutez-moi bien. La nuit est tout à fait tombée; il fait un temps à ne pas flaqueur un garde-chiourme à la porte; le quai est à peu près désert. Vous allez ouvrir cette portière et sauter dehors avec vos jambes de vingt ans sans que je sois obligé de faire arrêter le fiacre...

— Bon.

— Une fois sur le pavé du roi, vous falez, les mains dans vos poches, sans vous presser et en flâneur, jusqu'à la rue Neuve-Saint-François, numéro 40, au premier, au-dessus de quatre entre-sols. Vous frappez trois coups espacés à la manière des francs-maçons. Une femme entre-bâille un judas. Vous demandez: « Madame Annette? — C'est moi. — De la part de M. Jules. » Et vous lui tendez ce bout de billet...

— Après?

— Eh bien, après, c'est fini. Annette vous cache jusqu'à ce que nous ayons pu vous procurer un déguisement, un passeport et du quibus pour passer la frontière. On ne viendra pas vous chercher chez la bonne amie de Vidocq. Du reste, du moment que vous êtes à Hué, je tire les recherches à dia. C'est simple comme d'avalier un verre de vin quand on a soif.

— Et vous? interrogea l'ancien dragon.

— Moi? il est probable que je recevrai de la Préfecture un savon à blanchir un nègre pour m'être endormi en voiture pendant que l'individu confié à mes soins se cavalaît (s'esquivait) sans m'avertir... On me destituera peut-être... Mais je m'en fiche comme d'Yvrier-tampon et crampon. Ils me reprendront quand ils auront besoin de

mer le monopole des grandes Compagnies, il en faudrait supprimer une autre: celui de la Banque de France. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

M. Germain parle du déficit des finances. Tous les chapitres du budget des chemins de fer sont adoptés.

La Chambre revient sur le chapitre 49 du budget de l'instruction publique qui avait été réservé. M. Floquet fait observer que cet amendement n'est d'ailleurs pas assez net et qu'il est inapplicable au chapitre 49.

M. Bernard présente un nouvel amendement tendant à établir un chapitre 49 bis, avec un crédit de 400,000 francs pour la loi de nivôse.

M. Goblet combat l'amendement qui est pris en considération par 439 voix contre 14.

La suite de la discussion est fixée à jeudi. La séance est levée.

SÉNAT

Séance du 8 juillet.

M. de Freycinet dépose le texte du traité de Tien-Tsin. Il demande l'urgence qui est déclarée.

M. de Larenty retire une proposition tendant à transférer en France le corps du sergent Robillot, parce que la translation est impossible actuellement, mais il espère que le ministre la fera quand ce sera possible.

Le général Camponen en prend l'engagement. Le Sénat passe ensuite à la discussion de la convention sur les finances égyptiennes.

M. de Gavardie critique le projet relatif à l'établissement et à l'entretien du fonctionnement des lignes télégraphiques et téléphoniques. Il adopte en deuxième lecture, avec un article additionnel, le projet qui le rend applicable à l'Algérie et aux colonies.

La séance est levée et renvoyée à demain.

Informations

La date des élections. — A la suite des nouvelles alarmantes reçues hier de Madagascar et de Hué, les ministres, sous la pression des opportunistes, ont pensé qu'il était désormais de leur intérêt de ne pas donner suite à leur projet d'escamotage électoral. Décidées en principe pour le 16 août, les élections législatives seraient maintenant ajournées à une époque plus opportune, c'est-à-dire jusqu'au moment où notre corps expéditionnaire de Madagascar aurait pu venger le récent désastre.

A Hué. — Le ministre de la guerre a reçu, du général de Courcy, la dépêche suivante, en date de Hué, 6 juillet, 10 heures 30, soir:

« La situation est calme. Les troupes annamites sont en complète déroute.

» Le palais du roi n'a pas été brûlé et a été respecté par la troupe. Il renferme de grandes valeurs artistiques.

» Le régent Thu-Hong est entre nos mains. Nos pertes s'élèvent à 10 morts et 62 blessés, dont 20 grièvement.

» Je vous enverrai des détails aussitôt que possible.

» J'ai distribué des croix et des médailles sur place. J'ai adressé au peuple annamite un manifeste qui porte ma signature et celle de Thu-Hong, flétrissant l'agression odieuse du ministre Tho-

moi... Et puis, qui paie ses dettes s'enrichit, comme dit un proverbe que les créanciers ont fait courir. Je vous paie celle de Poperingue. Ça ne peut pas m'appauvrir, au contraire...

Ce disant, le policier tendit à son interlocuteur le feuillet de papier qu'il venait d'arracher de son carnet:

— Voici le poulet pour Annette. Tout est paré. Une poignée de main — et embarque!

L'ancien dragon prit le papier et le déchira sans le lire.

— Que faites-vous s'exclama Vidocq.

— Je tords le cou à votre poulet — de peur qu'il ne vous compromette, — puisque je ne veux pas m'en servir.

— Oh!

Le vieillard rejeta la tête en arrière et croisa ses bras sur sa poitrine:

— Ça! fit-il impérieusement, relâchez-moi donc bien en face! Est-ce que j'ai la mine d'un coquin? Est-ce que la vérité n'a pas jailli de mes yeux avec mes larmes? Est-ce qu'il ne s'échappe pas de mon âme un accent qui vous crie que je ne suis pas coupable?... Que ces messieurs de tout à l'heure se soient laissés leurrer en plein par ce que vous nommez l'évidence, c'est fort explicable, après tout: ils ne m'ont pas regardé, ils ne me connaissent pas, — et du diable s'ils n'auraient pu enfler deux paroles sensées pour répondre à leurs questions, tellement j'avais reçu le coup de massue de la catastrophe!...

Mais vous, qui m'avez vu, au feu; vous, qui avez l'expérience et l'habitude des scélérats; vous qui devez savoir déchiffrer une frimousse comme une conscience, que vous me preniez pour un voleur, pour un assassin, pour un monstre...

PAUL MAHALIN.

(A suivre.)

s'était livré et par les conclusions qu'il en avait tirées.

— Que voulez-vous, compère? fit-il en terminant, nous avons tous, notre petite gloriole. La mienne est de trouver ce qui échappe aux malins. Mais je consens à ne plus chanter la mère Godichon de ma vie, si, en cherchant l'auteur du crime de cette nuit, je m'imaginai rassembler contre mon sauveur de Poperingue un tas de choses convaincantes.

Le policier ajouta entre ses dents:

— D'autant plus que j'avais des soupçons sur un autre.

Jacques Lebrun releva vivement le front:

— Vous aviez des soupçons? s'exclama-t-il...

— Oui, sur un méchant garnement, qui est, dit-on, aux antipodes...

— Aux antipodes?...

— Un secrétaire de la défunte, son filleul, si je ne m'abuse, le jeune M. Roland...

— Roland!...

Nous avons essayé de peindre, tout à l'heure, les divers sentiments de stupeur, d'indignation et de désespoir qui s'étaient succédés, puis confondu sur la physionomie du vieillard, quand la lumière s'était faite, foudroyante, dans son esprit, sur sa situation lamentable. Pendant que Vidocq avait parlé, il l'avait écouté avec une curiosité instinctive, d'abord, et, ensuite, avec une attention âpre, poignante, pleine d'anxiété et de terreur...

Et, à mesure que le détective lui avait fait toucher du doigt les charges écrasantes qui pesaient sur sa tête, nous aurions pu le voir s'incliner davantage dans un abatement qui semblaient n'avoir ni volonté ni force. Mais, ce que nous n'entreprendrions pas de rendre, car nous n'y réussirions point, — ce fut l'expression d'épouvante, de révolte et de détresse suprêmes qui révolutionna

sa face, déjà si violemment bouleversée, lorsque le chef de la brigade de sûreté prononça le nom de Roland. Ce fut l'horreur intense qui dilata sa prunelle; la secousse électrique qui galvanisa son corps; le geste de ses bras raidis et projetés en avant comme pour repousser une vision effrayante. Ce fut, enfin, l'espèce de rugissement rauque, saccadé, furieux, avec lequel il s'écria:

— Roland!... Roland, le meurtrier de madame Mazerolle!... Vous n'y pensez pas, camarade!... Il y a erreur!... Ce n'est pas vrai!... C'est impossible!...

— Voyons, ne nous fâchons pas, papa, répliqua le policier avec une placidité remplie de compassion, et tâchons, s'il se peut, de ne pas battre la breloque; nous avons besoin de sang-froid pour achever ce qui nous reste à faire...

Et, avec un mouvement et un ton de mauvaise humeur:

— Hé! parbleu! je ne le sais que trop que ce beau fils est étranger à l'événement, puisqu'il a quitté Paris et la France, voici tantôt six mois, et qu'il fait, pour l'instant, l'ornement de nos colonies. N'empêche qu'en le visant, c'est vous que j'ai atteint, et, foi d'ex-sous-officier au 11^e chasseurs, ça me chiffonne et ça me tarabuste...

— Je ne vous en veng pas, répondit Lebrun, redevenu calme. Il faut faire son métier! Ce n'est pas vous qui m'accablez: c'est la fatalité.

Puis, avec résignation:

— Ainsi, vous me menez en prison, en attendant que l'on me juge et, sans doute, que l'on me coupe le cou...

— Oh! protesta Vidocq, nous n'ensommes pas encore là. Primo, vous n'irez pas à l'ombre. C'est malsain à votre âge. Il n'y a rien, voyez-vous, comme les quatre murs d'un cachot pour faire éclore les rhumatismes... Secundo, on ne vous jugera pas de sitôt, à moins que par contumace,

Compagnie Générale Transatlantique.

Assemblée générale des actionnaires du 29 juin 1885

L'Assemblée générale des Actionnaires, tenue le 29 juin 1885 sous la présidence de M. Eugène Perrier, président du Conseil d'Administration, a voté à l'unanimité, les résolutions qui lui ont été présentées :

1° Approbation du rapport et des comptes de l'exercice 1884;

2° Fixation à 30 francs, dont 15 francs déjà payés en janvier dernier, du dividende de l'exercice 1884;

3° Réélection de MM. Jules Delarbre et Gavini comme administrateurs.

Voici les passages les plus importants du rapport présenté au nom du Conseil d'Administration :

1° L'actif de la Compagnie au 31 décembre 1884 se décompose comme suit :

Table with 2 columns: Item, Amount. Includes Flotte, immobilisables, matériel, etc.

Le Passif de la Compagnie se décompose de la manière suivante :

Table with 2 columns: Item, Amount. Includes Capital social, Avances de l'Etat, Obligations, etc.

Les recettes totales de l'exercice 1884 se sont élevées à 44,828,184 fr. 42 c. auxquels il faut ajouter un prélèvement de 180,000 francs opéré sur la réserve de prévoyance, soit 45,013,184 fr. 62 c.

Les dépenses de l'exercice s'élevaient à 38,709,940 fr. 71 c. Il reste, par conséquent, une somme totale de 6,303,243 fr. 91 c.

La plus grande différence à constater dans les recettes provient des lignes de la Méditerranée. On était là au foyer même d'une épidémie qui a eu, peut-être, plus de retentissement que de gravité, mais contre laquelle ont dû être prises des mesures de précaution très rigoureuses.

L'activité commerciale et maritime s'en est aussitôt ressentie. La Compagnie a arrêté complètement plusieurs de ses services, modifié profondément les autres et subi les quarantaines successivement établies dans les ports français et sur les côtes de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Espagne et de l'Italie.

Plus de 200 voyages ont été supprimés et les changements apportés dans les itinéraires ont réduit de 200,000 le nombre de milles parcourus sur la Méditerranée par sa flotte.

Cette crise n'a pas seulement frappé la Compagnie Transatlantique; elle a été générale. Toutes les Sociétés de transports maritimes en ont souffert. Mais quel était, en pareille circonstance, le devoir du Conseil d'Administration ? Il devait compenser ces abattements de recettes par des suppressions de dépenses, et réaliser immédiatement toutes les économies imposées par la cessation même des services.

C'est dans le service de l'Exploitation qu'ont été réalisées les plus grandes économies pendant la période de l'épidémie cholérique. Sur tous les paquebots de la Méditerranée, les mesures d'hygiène ont été prises avec tant de précision qu'on n'a eu à déplorer que cinq décès, dont quatre par suite du choléra sur 10,398 personnes, passagers, officiers et matelots, qui ont fait les traversées au plus fort de l'épidémie.

Les faits principaux qui dépendent du service technique sont la mise en chantier, au mois de mai 1884, à Penhoët, de deux grands paquebots, la Champagne et la Bretagne, et la conclusion, deux mois auparavant, d'un marché avec la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, pour la construction de deux autres grands paquebots, la Bourgogne et la Gascogne, destinés tous les quatre à la ligne du Havre-New-York.

La Champagne a été mise à flot à Penhoët le 15 mai dernier, et est entrée immédiatement en armement.

La Bretagne sera lancée probablement en août prochain, et l'année ne finira pas sans que, le lancement de la Bourgogne et de la Gascogne étant opéré à La Seyne, ces quatre paquebots soient tous en armement pour être prêts à remplir les conditions des nouveaux contrats avec l'Etat.

Une des preuves de la forte organisation que possèdent les divers services de la Compagnie, se trouve dans la rapidité avec laquelle, sur la demande des ministères de la Marine et de la Guerre, trois de ses paquebots, Canada, Labrador

et France, ont pu être immédiatement armés, approvisionnés et expédiés du Havre ou de Saint-Nazaire en Algérie et d'Algérie au Tonkin. La charte-partie d'affrètement a été signée le 2 avril; Canada partait du Havre le 4, Labrador le 6, et France qu'il fallait Saint-Nazaire le 7, pour arriver le premier à Alger, le 10, et les deux autres à Oran, le 11. Chacun d'eux chargeait aussitôt du matériel de guerre, embarquait des troupes et faisait route pour la baie d'Haiphong, où il arrivait après trente jours de voyage, escales comprises. Il ne s'est donc écoulé qu'une quarantaine de jours, environ, entre la demande de concours adressée par l'Etat et le débarquement des renforts réclamés par le commandant en chef du corps expéditionnaire au Tonkin.

L'Assemblée a reçu ensuite communication d'un rapport supplémentaire, dont les conclusions seront soumises aux délibérations d'une nouvelle Assemblée convoquée pour le 20 courant.

Voici les passages les plus saillants de ce rapport :

La première demande que nous aurons à vous adresser, Messieurs, sera de nous autoriser éventuellement à émettre le nombre d'obligations nécessaires pour régler, par anticipation, les annuités que nous devons encore, pendant 24 ans, à l'ancienne Compagnie Valéry. La valeur de ces annuités figuré à notre Passif pour une somme de 5,544,000 francs. Nous pouvons avoir intérêt à éteindre cette dette par un paiement comptant, et cette opération peut nous procurer un bénéfice réel. Vous devez être persuadés, d'ailleurs, Messieurs, que nous n'userons de votre autorisation qu'avec la plus extrême réserve, et alors qu'il sera bien constaté qu'une notable économie peut en résulter pour notre budget.

La seconde question que nous aurons à vous soumettre a trait à notre fonds d'assurance :

Constitué depuis plusieurs années par la mise à la réserve des primes que les navires composant notre flotte actuelle auraient dû payer à des Compagnies d'assurances, ce fonds, après tous les prélèvements dont il a été l'objet, s'élève à la somme de 8,003,818 fr. 04 c. Il correspond à la flotte qui l'a en quelque sorte formé, et nous le croyons suffisant pour parer à toutes les éventualités. Mais, dans le cas où nous aurons à mettre en ligne, et d'un seul coup, pour ainsi dire, quatre nouveaux paquebots qui avec la Normandie, représenteront une valeur d'ensemble de près de 36 millions. Or, ces cinq paquebots n'auront pas, à leur départ, un fonds d'assurances, une somme correspondant à leur valeur; de plus, ils n'offriront pas, dans la même proportion que les autres, l'avantage de la division des risques. Ainsi, nos 63 navires des services ordinaires représentent, avec leur matériel d'armement, environ 80 millions de francs, ce qui leur donne une valeur moyenne de 1,270,000 francs comparée à un fonds d'assurances de 8 millions; tandis que nos cinq nouveaux navires représenteront 36 millions, soit pour chacun d'eux, une valeur moyenne de 7,200,000 fr., somme considérable, en regard de laquelle nous n'aurons rien pu mettre en réserve au commencement de leur exploitation.

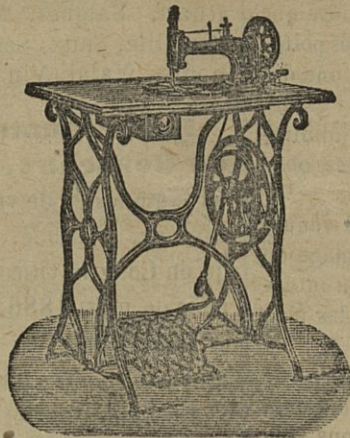
La régie de notre Compagnie étant de rester son propre assureur, nous a paru sage de prévoir telles ou telles circonstances, ou des avaries, des accidents de mer, etc., pourraient nous obliger à faire appel au fonds d'assurances. Quelle serait alors notre situation ? Nous nous plaçons certainement à l'égard de ces éventualités de ce genre, aussi bien que celle inscrite à notre cahier des charges, relative à une latitude de trente mois pour construire et armer un nouveau paquebot. Mais, dans notre industrie, tout doit être sagement prévu. C'est pourquoi nous avons, Messieurs, ce fonds, qui est de ne pas se laisser surprendre par des incidents exceptionnels, et de préparer longtemps à l'avance des mesures qu'il serait difficile d'adopter plus tard, dans le cas d'un événement de ce genre.

Notre proposition consistera donc à vous demander de nous autoriser éventuellement à créer une série de 20,000 Obligations, qui seront ou gardées en portefeuille ou converties, selon les circonstances, en litres de tout repos, à revenus fixes et d'une réalisation facile. Si, comme nous voulons l'espérer, la constitution normale et progressif du fonds d'assurances spécial à nos paquebots de la ligne de New-York s'opère par le jeu ordinaire de la réserve des primes, les primes ne représenteront pas moins de 4,800,000 francs par an, — nous serons alors tout prêts à une autre éventualité, qu'il est également sage de prévoir; nous voulons parler de la mise en chantier d'un sixième bateau à grande vitesse, qui aura certainement le développement inévitable de nos relations avec les Etats-Unis.

Vous le voyez, Messieurs, il ne s'agit d'aucune charge nouvelle pour votre Compagnie. Le règlement des annuités Valéry peut, au contraire, aboutir à une diminution de notre passif; quant à la combinaison financière destinée à compléter notre réserve spéciale, elle aura l'avantage de nous dispenser du versement de sommes considérables aux Compagnies d'assurances maritimes, et de nous donner les moyens de constituer graduellement un fonds d'assurances largement suffisant. Nous n'userons, d'ailleurs, nous le répétons, qu'avec discrétion, d'un droit d'émission, dont le succès est absolument garanti par la solidité du crédit dont jouit aujourd'hui la Compagnie Générale Transatlantique.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

G. DESPRATS, Successeur LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LES RAMOS

Marchand tailleur

nelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etroffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINIS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

ON DEMANDE

Un Domestique, sachant conduire deux chevaux. S'adresser immédiatement à Monsieur ANDRÉ, à la Gibertie, commune de Lagardelle (Lot).

BONNE OCCASION

A vendre un Attelage, chevaux anglo-normands, taille 1 mètre 70. S'adresser à M. DELTIL, vétérinaire à Puy-l'Evêque (Lot).

A VENDRE

UNE ÉTUDE D'HUISSIER A la résidence de Salviac. S'adresser à Madame veuve COMBROUSE, à Salviac (Lot).

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT SAISON DES BAINS BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 16 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire: Administration de la C^o concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

CHOCOLAT-MENIER logo and text: ÉVITER LES CONTREFAÇONS, EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le propriétaire-gérant, Laytou.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRREPROCHABLE

M. Victor PIZANV, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7, 50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture. MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Vinaigres de l'Étoile de qualité supérieure rouges et blancs

COUSTILLAS Jeune

Rue de Bordeaux — PÉRIGUEUX

M

J'ai l'avantage de vous offrir mon VINAIGRE DE L'ÉTOILE de qualité extra afin que cette sorte ne soit pas confondue avec les Vinaigres inférieurs et défectueux qui sont journellement offerts. J'ai déposé au Tribunal de commerce cette marque qui est ma seule propriété, mes clients seront ainsi assurés de recevoir toujours la même qualité.

Agréez, M

mes saluts sincères, COUSTILLAS Jeune.

PRIX-COURANT & CONDITIONS DE VENTE

VINAIGRE SUPÉRIEUR de l'Étoile rouge ou blanc, l'hectolitre. 30^F

Franco de port gare de l'acheteur

Je paie les droits de 5 centimes par litre en sus et les ajoute à la facture, je reprends les fûts pour le prix coté.

Il est ajouté gratis à chaque expédition Vinaigre un très joli tableau indiquant le dépôt de ce produit, ce qui facilite beaucoup la Vente.

LA MAISON ACCAPTE DES REPRÉSENTANTS SÉRIEUX ET ACTIFS

EXPOSITION

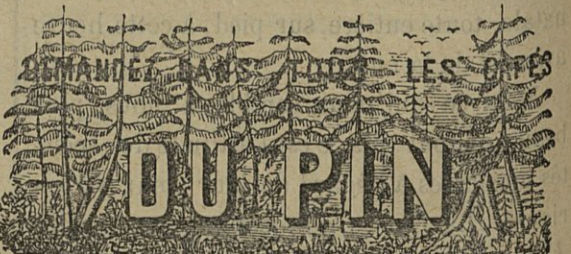


CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACÔSTE Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSIT. 1882 NORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

MAISON DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, ayant fait des achats très importants de Raisins secs, tels que: Samos, Chesmés et Corinthe, sera à même de livrer ses sortes à sa nombreuse clientèle, à des prix défiant toute concurrence.

Alcool, Colorant liquide, Essence de Vinaigre.

Chocolats Michaud-Larivière, depuis..... 1 fr. 40 le 1/2 kilog.

Id. Qualité recommandée..... 1 fr. 70 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 5 kilos.

Tous nos Chocolats sont garantis pur Cacao et Sucre.

Café grillé, bon mélange..... 2 fr. 00 le 1/2 kilog.

Id. Supérieur à celui vendu partout ailleurs. 2 fr. 40 et 2 fr. 50 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 2 kilos 1/2.

Qualité recommandée par la vente toujours croissante de ce produit.

Rayon spécial de Parfumerie et Savonnerie des premières Marques Qui sont cotés à des prix exceptionnels.

Nota. — Afin d'éviter toute confusion, exiger les sacs et papiers portant le timbre de la Maison.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE NI DE REPRÉSENTANT